



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/1607
20 septembre 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-neuvième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 74 de l'ordre du jour provisoire*

BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1974-1975

Mesures destinées à améliorer l'utilisation des locaux à Genève

Rapport du Secrétaire général

1. A sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa vingt-neuvième session un rapport sur les mesures prises pour améliorer l'utilisation des locaux dont le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dispose à Genève 1/. Les renseignements suivants sont communiqués en réponse à cette demande.

Evaluation de la situation en ce qui concerne les locaux au
Palais des Nations

2. Comme le Corps commun d'inspection l'avait recommandé dans son rapport sur les locaux à usage de bureaux à Genève 2/, on a procédé à un inventaire des locaux à usage de bureaux, d'abord dans la nouvelle aile et ensuite dans les vieux bâtiments du Palais, afin de déterminer où et dans quelle mesure il serait possible d'améliorer l'utilisation des locaux. L'inventaire a été effectué étage par étage et bureau par bureau, les besoins de chaque service étant examinés en fonction de facteurs tels que la structure hiérarchique, les rapports avec les autres services, le nombre des dossiers et des archives, la nécessité de prévoir des locaux d'entreposage et le caractère plus ou moins confidentiel du travail.

* A/9700.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 30 (A/9030), p. 142, point h) ii).

2/ Document A/9164.

74-25086

/...

4P

3. Il est ressorti de l'étude sur l'utilisation des locaux de la nouvelle aile du Palais qu'il fallait réviser les normes d'occupation selon des critères réalistes et souples qui tiennent compte de la diversité des structures, des attributions et des besoins des services et bureaux installés au Palais. A cet effet, on a établi un ensemble de normes révisées qui tiennent compte de la diversité des dimensions des bureaux du Palais. Le tableau ci-après permettra de comparer des anciennes et des nouvelles normes de base.

Catégorie.	Anciennes normes (Mètres carrés)	Nouvelles normes (Mètres carrés)
Secrétaire général adjoint/ Sous-Secrétaire général	59,2	39 <u>a/</u>
D-2	23,6 - 39,6	23,2 - 39 <u>b/</u>
D-1	19,1 - 24,8	18,8 - 23,2
P-5	19,1 - 19,7	13,4 - 19,5
P-4	13	9,4 - 12,9
P-1/P-3	9,5 - 11,1	9,4 - 11,6
Agent des services généraux	6,5 - 9,8	5,02 <u>c/</u> - 9,4

a/ Plus une pièce de réception et une petite salle de réunions.

b/ Les bureaux les plus grands sont attribués aux directeurs adjoints des services dirigés par un secrétaire général adjoint ou aux chefs de divisions importantes qui ont besoin d'une salle de réunions.

c/ Dans les centraux dactylographiques seulement.

4. L'application rigoureuse des nouvelles normes a permis de libérer en tout 15 bureaux aux divers étages de la nouvelle aile (ce qui fait passer le nombre des bureaux de 910 à 925). Ces locaux sont toutefois insuffisants pour qu'on puisse y installer un nouveau service et permettront seulement aux services existants d'attendre que des bureaux supplémentaires soient disponibles hors du Palais lui-même.

5. L'étude sur l'occupation des locaux des vieux bâtiments du Palais a révélé qu'en raison des dimensions et de la configuration des lieux, il n'était pas possible de récupérer des bureaux dans ces bâtiments. Il semble toutefois que certains services seront en mesure de loger un certain nombre de fonctionnaires supplémentaires, au fur et à mesure de leur expansion.

6. Bien que, comme il a été indiqué, l'étude ait montré qu'il était possible de récupérer une certaine superficie, elle a révélé en même temps que les locaux d'un certain nombre de services étaient très à l'étroit et que, vu le taux de croissance desdits services, il faudrait des locaux supplémentaires. Les principaux services dans ce cas sont le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le

/...

commerce et le développement (CNUCED), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Division linguistique, la Division des stupéfiants, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Division des finances. Cette situation, déjà difficile, va bientôt s'aggraver encore lorsque l'Université de Genève aura repris les bâtiments préfabriqués de la Campagne Rigot, ce qui obligera l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et la Division des affaires sociales à se réinstaller ailleurs.

7. Il se confirme donc qu'il est de plus en plus urgent de trouver des locaux à usage de bureaux supplémentaires pour abriter les divers services qui, vu leur taux d'expansion, seront certainement trop à l'étroit, dès la fin de 1974, dans les locaux du Palais. En effet, malgré tous les efforts déployés pour maintenir les services dans les bureaux qui leur sont attribués, la CNUCED et la Division linguistique ont été obligées de déborder temporairement sur les bureaux réservés à la Division des conférences. En décidant que l'Organisation pourrait acquérir au début de 1975 l'annexe du Bureau international du Travail (BIT) au Petit Saconnex, l'Assemblée générale a déjà apporté un premier remède à cette situation, qui devrait s'améliorer encore en 1977, lorsque les bâtiments qui abritaient le siège de l'OIT auront été libérés.

Transfert envisagé de certains services hors du Palais des Nations

8. Pour déterminer quels services devaient rester au Palais et quels services seraient transférés au Petit Saconnex et dans l'ancien bâtiment de l'OIT, trois critères ont été retenus :

- a) Nécessité d'utiliser des salles de conférence et fréquence d'utilisation;
- b) Nécessité de maintenir une liaison étroite et continue avec le Secrétariat ou des services organiques qui doivent rester centralisés au Palais;
- c) Nécessité de maintenir au Palais, en règle générale, les services ayant leur siège à Genève, par opposition aux bureaux extérieurs et aux services ayant leur siège ailleurs.

9. En fonction de ces critères, il a été décidé que les services suivants devaient être transférés hors du Palais, la date de ces transferts devant dépendre à la fois des besoins en locaux au Palais et des possibilités de relogement au Petit Saconnex ou dans l'ancien bâtiment de l'OIT :

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Programme des Nations Unies pour le développement

Bureau de l'assistance technique de la Commission économique pour l'Europe

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Volontaires des Nations Unies

Bureau de la science et de la technique

/...

Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

Division des affaires sociales

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Bureau interorganisations pour les systèmes informatiques et activités connexes

Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA)

Bureau de statistique des Nations Unies (Service de Genève)

10. Hormis celui des services du FISE (qui doivent s'installer dans l'ancien bâtiment de l'OIT en 1977, lorsque ces locaux seront disponibles), les transferts sont prévus pour le début de 1975, dès que le bâtiment du Petit Saconnex sera prêt.
11. Il faut noter qu'en dehors de ceux qui seront occupés par les services transférés, un tiers environ des locaux du Petit Saconnex seront loués au Comité international pour les migrations européennes pour la période qui va de 1975 jusqu'à la date où l'ancien bâtiment de l'OIT pourra être occupé, en 1977.
12. Les bureaux du Petit Saconnex seront attribués conformément aux normes d'occupation énoncées ci-dessus dans la mesure où la configuration des lieux le permettra. La surface d'un bureau type est de 16 m², et diffère donc quelque peu de ce qu'elle est dans la nouvelle aile du Palais.
13. L'existence de locaux disponibles au Petit Saconnex et le transfert d'une partie du personnel dans ces locaux et dans l'ancien bâtiment de l'OIT permettront de répondre progressivement aux besoins urgents en locaux supplémentaires de la CNUCED, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de la CEE, de la Division des stupéfiants, de la Division des finances et de la Division linguistique et permettront de faire face à l'expansion de ces services. Seront également libérés un certain nombre de bureaux nécessaires lors des conférences, que ce soit pour du personnel des services organiques ou autres, en particulier durant la période de pointe, qui va actuellement d'avril à septembre; ces bureaux ont été attribués provisoirement à d'autres services.
14. L'effet de la libération de divers locaux à Genève ne se fera pleinement sentir qu'en 1977, lorsque la restauration de l'ancien bâtiment de l'OIT sera achevée. Les services du Comité international pour les migrations européennes seront alors transférés du Petit Saconnex à l'ancien bâtiment de l'OIT. On n'a pas encore déterminé au juste quels services occuperaient les locaux libérés par le Comité international au Petit Saconnex et le restant des locaux de l'ancien bâtiment de l'OIT. A cet égard, il est à noter qu'en 1977, le siège du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) sera transféré de la villa Le Bocage et des bâtiments préfabriqués connexes dans les locaux qui lui ont été attribués dans l'ancien bâtiment de l'OIT. Il est possible que le Centre CNUCED/GATT du commerce international, qui occupe actuellement des locaux loués, s'installe dans les locaux ainsi libérés, mais il est trop tôt pour établir à cet égard des plans précis et on étudie la question compte tenu des besoins en locaux à usage de bureaux de l'ensemble des services pour la période 1975-1980.